

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 OCTOBRE 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 octobre 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 30/09/2016.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, BUZON, CHAPPUIS, CAQUOT, GAUTIER (à partir de 21h), PENNESTRI, ZIEGLER, LABBADI, GUI SOLAN, DELZEUX, SCALET

Etaient excusés : Mme LANZA (procuration à Mme MOINE)
Mme POGGIOLI (procuration à Mme JOUVE)
M. HOMOLA (procuration à M. LINGLIN)
M. MANTZ
Mme GAUTIER (jusqu'à 21h)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme DELZEUX

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 6 septembre 2016

2°) Délibérations :

- 2.1 Projet d'aménagement du site scolaire : convention avec le CAUE
- 2.2 Convention avec le ski club
- 2.3 Aménagement de jeux pour enfants
- 2.4 Décision Modificative n°2
- 2.5 La Tour des Contes : régularisation
- 2.6 Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 5 juillet 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) *Projet d'aménagement du site scolaire : convention avec le CAUE*

Suite à une réunion de travail dans le courant de l'été sur le projet d'aménagement du site scolaire, le CAUE propose une mission d'assistance à la collectivité dans sa réflexion sur la rénovation et l'extension de l'école de Sergy.

La participation forfaitaire de la commune serait de 2 450 €, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, une enveloppe maximum de 1 470 € par an.

Présentation de la convention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention à condition que celle-ci prenne effet à compter de l'année 2017 car le CAUE ne semble pas en mesure d'accompagner la commune avant.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE telle que présentée.

2*) *Convention avec le ski club*

L'association ski club de Crozet souhaite utiliser le centre sportif de Sergy du 16 septembre 2016 au 16 décembre 2016 : gymnase, sanitaires et vestiaires chaque vendredi de 17h à 20h pour un montant de 100 € par mois.

Présentation de la convention.

Mme MOINE, adjointe aux travaux, rappelle que le centre sportif n'a toujours pas d'eau chaude, entre autre, c'est pourquoi les tarifs sont peu élevés. Elle souligne que ces tarifs augmenteront car l'offre de service du centre sera de meilleure qualité après les travaux en cours et à venir.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention telle que présentée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le ski club telle que présentée.

Arrivée de Mme Gautier qui s'excuse pour son retard et prend place.

3*) *Aménagement de jeux pour enfants*

Monsieur le Maire propose au conseil de valider un devis de 13 070.40 € TTC pour l'installation de jeux d'enfants supplémentaires à proximité de la salle des fêtes afin de répondre aux attentes des enfants de toutes les tranches d'âge.

Des équipements sportifs pour les adultes à proximité des jeux d'enfants seront éventuellement proposés ultérieurement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de 13 070.40 € TTC tel que présenté.

4*) *Décision Modificative n°2*

Suite à la délibération n°3, Monsieur le Maire demandera au conseil municipal de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2016 tel que ci-après :

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur	Augmentation sur
2128/opé 94	Jeux enfants		1 500 €
O20	Dépenses imprévues	1 500 €	
TOTAL		1 500 €	1 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°2 telle que présentée.

M. Clément, adjoint aux finances, précise que jusqu'à ce jour la ligne « Dépenses imprévues » n'avait pas été utilisée.

5*) La Tour des Contes : régularisation

Lors de l'attribution des subventions associatives de l'année 2016, concernant la Tour des Contes, un montant de 440 € a été voté au lieu de 495 €. Monsieur le Maire demande au conseil de régulariser cette situation en autorisant le versement de 55 € supplémentaires à l'association La Tour des Contes au titre de l'année 2016.

Mme JOUVE, 1^{ère} adjointe, informe que Mme Reymermier, conteuse depuis plusieurs années à la bibliothèque de Sergy, arrête ses activités. Elle est remplacée par Mme Collombet depuis le début de l'année scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le versement complémentaire d'une somme de 55 € à l'association La Tour des Contes au titre de l'année 2016.

6*) Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour

II*) Divers

Mme Jouve informe qu'un Foodtruck va s'installer en face du cimetière sur la route de Thoiry dans le courant du mois d'octobre environ deux fois par semaine (spécialités italiennes).

Mme Chappuis souligne que le comité des fêtes a été ravi de la journée porte-ouverte du centre sportif le 17 septembre et tient à souligner son excellente collaboration avec M. Rosères, responsable du centre sportif.

Mme Caquot regrette l'absence de plusieurs associations qui bénéficient pourtant du centre sportif et pense qu'il faudrait imposer leur présence la prochaine fois, comme cela se fait ailleurs.

Mme Delzeux alerte sur la zone autour de la salle des fêtes très régulièrement vandalisée. L'association « La Sauvegarde » a été sollicitée car ce phénomène empire depuis quelques mois. L'objectif de cette association est d'échanger avec les personnes présentes régulièrement sur le site et de réaliser des actions de prévention. Parallèlement, la société Oméga Protection a été sollicitée pour surveiller ce lieu plus régulièrement puisque la commune n'a pas de police municipale.

Mme Moine informe que les travaux de sécurisation de l'Avenue du Mont-Blanc seront finalement pris en charge par la CCPG (hormis les dépenses d'éclairage public) à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du transfert des zones d'activités (loi NOTRe).

M. Guisolan, conseiller délégué, tient à exprimer son opposition concernant le projet d'aménagement d'un karting sur la zone de Sergy-Gare. Il considère que ce projet ne correspond pas aux orientations émises dans le document élaboré en début d'année pour "Sergy 2035". Il pense que le PLU actuel ne permet pas ce genre de constructions à Sergy, justement parce-que le conseil municipal dont il faisait partie lors de l'élaboration du PLU adopté en 2008 voulait absolument éviter ce type de construction sur ce terrain. Il signale qu'il est clairement indiqué à l'article Uxe 1 que sont interdits "les parcs résidentiels de loisirs". Il regrette cette démarche « précipitée » et estime qu'une commission propre à ce sujet aurait dû être créée.

Monsieur le Maire tient à rappeler que cet espace est classé en zone d'activité depuis plus de 25 ans et qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, il appartiendra à la Communauté de Communes comme la loi l'impose.

Ces 6 dernières années des projets ont été proposés mais aucun n'a pu aboutir pour des raisons indépendantes de la commune : construction d'un « village d'artisans » refusé par les artisans, une maison de retraite refusée par l'Etat, des logements sociaux ou une résidence seniors irréalisables avec le zonage actuel. Depuis 18 mois, seuls deux projets ont abouti : Espoir Gessien (installation d'une à trois petite(s) maison(s) mobile(s) en bois pour personne en difficulté passagère de logement) et Bermuda (construction d'un « village d'artistes »).

Le projet de karting doit encore être étudié, notamment les questions relatives aux éventuelles nuisances sonores ainsi qu'à l'intégration paysagère. Des éléments chiffrés et précis permettront d'éclairer au mieux le conseil municipal qui pourra alors prendre une décision. A ce jour le projet n'est ni validé ni abandonné, il est en cours de réflexion. La première réunion d'information à l'intention des riverains directs qui s'est déroulée le mardi 27 septembre a permis de présenter les grandes lignes du projet. Dans un deuxième temps une réunion publique ouverte à tous les habitants de Sergy sera probablement organisée.

Mme Gautier est d'accord avec M. Guisolan et souligne l'importance de ne pas s'attacher uniquement aux éléments tangibles de ce projet mais également au fait qu'il ne correspond pas à « l'esprit village » que l'équipe municipale souhaite conserver.

M. Rico informe du lancement de la réflexion sur la mise en œuvre du PLUih (plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat). Des documents sont à disposition du public à l'accueil de la mairie. Il invite les membres du conseil et particulièrement les habitants à venir les consulter.

M. Labbadi informe, pour compléter cette information, qu'une réflexion est en cours à la CCPG (commission gestion de l'eau) concernant le zonage de terrains actuellement constructibles qui pourraient être déclassés lorsqu'ils sont trop éloignés des réseaux pour des questions de coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion : mardi 8 novembre 2016 (sous réserve)
--